

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024

Le 3 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Saint-Just de Claix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël O'BATON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 11

Présents : BERTRAND Mickaël, BOURGUIGNON Aurélie, BOURGUIGNON Nicolas, DE GREGORIO Gil, FILET-COCHE Daniel, NOALHAT Frédéric, O'BATON Joël, ORIOL Florian

Absents : FEUGIER Christelle, GROSSOT Mylène, LYONNE Sylvie, MARSETTI Sandrine,

Pouvoirs : FEUGIER Christelle donne pouvoir à FILET-COCHE Daniel, GROSSOT Mylène donne pouvoir à O'BATON Joël, LYONNE Sylvie donne pouvoir à BOURGUIGNON Nicolas,

Secrétaire de séance : BERTRAND Mickaël

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement des Conseillers Municipaux démissionnaires à la CAO, au CCAS, au SII, au SMABLA
- Baisse des indemnités d'un élu
- Attribution d'une indemnité à un conseiller délégué
- Avis sur le renouvellement d'une carrière exploitée par la société VICAT
- Lancement d'une consultation de Bureaux d'Etude pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire
- Demande de subvention au Département pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire
- Demande de subvention à la Région pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire
- Demande de subvention à l'Etat pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire
- Demande de subvention à l'AGEDEM pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire
- Demande de subvention au Département pour les travaux du bassin de décantation
- Demande de subvention pour de la Vidéosurveillance au FIDP
- Création d'une Commission « Associations -Festivités – Gestion des Salles
- Don du Comité des Fêtes

Le Conseil réunissant le quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il procède à l'approbation du Compte-rendu de la séance du 1er octobre 2024, qui est prise à l'unanimité.

OBJET : REMPLACEMENT DES CONSEILLERS DEMISSIONNAIRES DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle la démission de Madame Danielle GERVY reçue le 25 juillet 2024 et la démission de Monsieur Anthony VIEAU reçue le 9 septembre 2024. Il est par conséquent nécessaire de les remplacer dans les Commissions dans lesquelles ils siégeaient :

Il propose que :

- Anthony VIEAU soit remplacé par Nicolas BOURGUIGNON en tant que suppléant dans la Commission D'Appel d'Offres ;
- Danielle GERVY soit remplacée par Mickaël BERTRAND comme membre du Conseil Municipal

- Mickaël BERTRAND soit remplacé par Danielle GERVY comme administrée ;
- Danielle GERVY soit remplacée par Mickaël BERTRAND dans la Commission d'urbanisme ;
- Anthony VIEAU soit remplacé par Nicolas BOURGUIGNON au SII ; remplacé par Nicolas BOURGUIGNON au SMABLA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CONFIRME les remplacements suivants :

Commission D'Appel d'Offres :

Anthony VIEAU est remplacé par Nicolas BOURGUIGNON en tant que suppléant.

CCAS : Danielle GERVY est remplacée par Mickaël BERTRAND comme membre du Conseil
Mickaël BERTRAND est remplacé par Danielle GERVY comme administrée.

Commission d'Urbanisme : Danielle GERVY est remplacée par Mickaël BERTRAND

SII -Syndicat Intercommunal d'Irrigation :

Anthony VIEAU est remplacé par Nicolas BOURGUIGNON

Gil DE GREGORIO est remplacé par Florian ORIOL

SMABLA- Syndicat Mixte d'Assainissement pour la Bourne et la Lyonne Aval :

Anthony VIEAU est remplacé par Nicolas BOURGUIGNON

OBJET : CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire rappelle que tous les adjoints disposent de délégations. Qu'il est par conséquent possible d'attribuer des délégations à certains conseillers municipaux sans limitation du nombre.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 28 Mai 2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 28 Mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'attribution d'une délégation à Monsieur Mickaël BERTRAND, Conseiller Municipal délégué au Technique et à la Sécurité Publique.

CONFIE le soin à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté individuel d'attribution de délégation à Monsieur Mickaël BERTRAND.

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS – MISE A JOUR

Vu l'indisponibilité partielle de Mme MARSETTI Sandrine, seconde adjointe, il a été convenu avec elle une baisse de son indemnité de fonction afin de la verser au nouveau conseiller délégué, Monsieur BERTRAND Mickaël.

Vu la délibération validant l'attribution de délégation à un second conseiller municipal, il y a lieu de vérifier que les indemnités totales délivrées sont bien conformes au montant de l'enveloppe calculée sur la base de l'indice terminal de la fonction publique territoriale brut 1027, au 1er janvier 2024, comme indiqué ci-dessous

Indemnités de fonction au 03/12/2024

	Enveloppe Calculée	Indemnités Maximum	Taux voté	Indemnités versées
Maire	51.60%	2 121.03 €	100%	2 121.03 €
adjoint 1	19.80%	813.88 €	85%	691.80 €
adjoint 2	19.80%	813.88 €	59.24%	482.14 €
adjoint 3	19.80%	813.88 €	85%	691.80 €
adjoint 4	19.80%	813.88 €	85%	691.80 €
CM délégué	6%		85%	209.64 €
CM délégué	6%		85%	209.64 €
	Mensuel	5 376.55 €		5 097.85 €
Enveloppe	Annuel	64 518.60 €		61 174.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte les indemnités de fonction avec prise d'effet au 03/12/2024

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ VICAT POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE CARRIÈRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VICAT pour le renouvellement d'une carrière de sables silico-argileux située sur la commune Rochechinard lieu-dit le Favet, RD209, Champs du Puits et Regarde, il est nécessaire que la commune émette un avis sur ce dossier inscrit à la nomenclature des installations classées.

Ce projet a fait l'objet d'une participation du public par voie électronique d'une durée de trente jours du 9 septembre 2024 au 8 octobre 2024 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VICAT pour le renouvellement d'une carrière de sables silico-argileux située sur la commune Rochechinard lieu-dit le Favet, RD209, Champs du Puits et Regarde

OBJET : DEMANDE DE LANCEMENT DE CONSULTATION POUR UN BUREAU D'ÉTUDE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le maire expose au Conseil Municipal la nécessité de lancer une consultation pour un bureau d'étude pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire.

En effet, le bâtiment est vieillissant et il est urgent d'entreprendre des travaux notamment d'isolation et de réfection (sols, menuiseries, chauffage...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Le Maire à lancer la consultation pour un bureau d'étude pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire.

Concernant les délibérations suivantes :

- Demande de subvention au Département pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire
 - Demande de subvention à la Région pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire
 - Demande de subvention à l'Etat pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire
 - Demande de subvention à l'AGEDEM pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire
- Ces demandes de subventions concernant la réhabilitation de l'école élémentaire seront l'objet d'un prochain Conseil : nous attendrons les résultats de la Consultation qui va être menée.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DU BASSIN DE DECANTATION

La demande de subvention concernant les travaux du bassin de décantation ne sera pas réalisée : les travaux doivent être réalisés en urgence ce qui ne permet pas d'attendre l'accord des potentielles subventions.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR UN PROJET D'INSTALLATION DE VIDEOPROTECTION

Le maire expose au conseil municipal les devis estimatifs qui ont été faits par la Société VICAT pour le projet d'Installation de nouvelles caméras de vidéoprotection à hauteur de **22 458,81€ HT**, et le plan de financement est le suivant :

FINANCEMENT	Plafond du montant des travaux	Taux	
Montant des travaux			22 458,81€
Projet de Vidéoprotection financé par le Département	25 000 €	80%	17 967,05€
Autofinancement			4 491,76€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

- Décide d'inscrire ces travaux au budget 2025 ;
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour financer ce projet.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU FIDP POUR UN PROJET D'INSTALLATION DE VIDEOPROTECTION

Le maire expose au conseil municipal les devis estimatifs qui ont été faits par la Société VICAT pour le projet d'Installation de nouvelles caméras de vidéoprotection à hauteur de **22 458,81€ HT**, et le plan de financement est le suivant :

FINANCEMENT	Plafond du montant des travaux	Taux	
Montant des travaux			22 458,81€
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance		20%	4 491,76€
Autofinancement			17 967,05€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

- Décide d'inscrire ces travaux au budget 2025 ;
- Sollicite une subvention auprès du FIDP pour financer ce projet.

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION « ASSOCIATIONS-FESTIVITÉS-GESTION DES SALLES »

Le maire expose au conseil municipal la possibilité de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat du conseil municipal, ou temporaires, limitées à une catégorie d'affaires. Les commissions municipales sont des commissions d'étude.

Afin de répondre aux nombreuses sollicitations de nos associations lors de l'organisation de leurs différentes manifestations, il convient de créer une commission communale dédiée aux : Associations – Festivités – Gestion des Salles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer une commission : Associations – Festivités – Gestion des Salles.

- Composée de 4 membres, le Maire étant président de droit.

Désigne les membres suivants : Daniel FILET-COCHE et Mylène GROSSOT, Mickaël BERTRAND et Gil DE GREGORIO.

La Commission Associations – Affaires Scolaires et Bibliothèque devient :

La Commission Affaires Scolaires et Bibliothèque sans modification des membres.

OBJET : Don du Comité des Fêtes

La Trésorerie n'a pas eu besoin de cette délibération pour accepter le virement du Comité des Fêtes.

- **Point Saint Marcellin Vercors Isère Communauté**

Mr DE GREGORIO informe l'assemblée des avancées du PLUI. Le projet actuel est parti pour avis auprès des personnes publiques associées, une enquête publique suivra.

Des réunions publiques sont prévues dans les semaines à venir. Le travail sur le PADD a été très long et n'a pas permis une suite des travaux assez approfondie.

Le souhait des élus intercommunautaires est de mettre en application ce PLUi avant la fin de leur mandat. Des révisions pourront avoir lieu après pour revoir et affiner certains points.

Sur la commune nous allons agrandir nos zones industrielles mais notre capacité de construction pour accueillir les salariés n'est pas proportionnelle et nous continuons les tractations en conséquence.

- **Autres questions diverses :**

Mr Jean-Louis ABERT, représentant le Collectif Citoyen demande à ce que l'Ordre du Jour des Conseils soit aussi publié sur le site internet et pas seulement affiché aux portes de la Mairie.

- **Dates à retenir**

- Le mardi 10 décembre 2024 aura lieu le Traditionnel Repas Dansant rassemblant nos Aînés
- Le samedi 14 décembre à partir de 10h distribution des colis à récupérer en Mairie ou livrés à domicile par les membres du CCAS
- Vendredi 20 décembre 2024 à 18h30 **Conseil Municipal**
- Mardi 28 janvier 2025 à 19h00 **Conseil Municipal**, un projet de box médicale sera présenté
- Vendredi 31 janvier 2024 Cérémonie des Vœux du Maire, nous comptons sur votre présence et votre collaboration **pour accueillir et servir** nos administrés lors de ce moment convivial

